

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 17 juin 2021**Nombre de conseillers en exercice : 57****Nombre de conseillers votants présents : 40 dont 2 pouvoirs**

Nombre de procurations (6) – Monsieur Roland MILLERY donne procuration à Monsieur Gérard WECKERING – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Madame Cécile DENIS – Madame Martine MICHEL donne procuration à Monsieur Jérôme RUFFIN – Madame Emeline MAGNIER-CARETTI donne procuration à Madame Valérie HOFFMANN – Monsieur Denis KIEFFER donne procuration à Monsieur Philippe PARMENTIER – Monsieur Fabien DATIN donne procuration à Monsieur Pierre DAVOUSE

Dont nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (2) Monsieur Patrick AUBRY donne pouvoir à Madame Isabelle GRIS – Monsieur Régis BARBIER donne pouvoir à Monsieur Denis HOLWECK

Nombre de conseillers votants : 46**Nombre de conseillers excusés : 13****Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :****Secrétaire de séance : Monsieur Denis THOMASSIN****Date de convocation : 11 juin 2021****Date d'affichage : 28 juin 2021**

| | | Titulaires et suppléants ayant droit de vote | Pouvoir | Suppléants sans droit de vote | Excusés | Absents | Heure d'arrivée | Heure de sortie |
|---------------------|-------------------------|---|---------|----------------------------------|---------|---------|-----------------|-----------------|
| ABONCOURT | MATHIEU Éric | X | | | | | | |
| | CLAUDOTTE Corinne | | | X | | | | |
| ALLAIN | MAGNIER-CARETTI Émeline | | | | X | | | |
| | MILLERY Roland | | | | X | | | |
| ALLAMPS | VALLANCE Denis | X | | | | | | |
| | MATHIOT Clothilde | X | | | | | | |
| BAGNEUX | DELOCHE Ludovic | X | | | | | | |
| | COURTOIS Bruno | | | X | | | | |
| BARISEY AU PLAIN | GÉRONDI Jean-Marie | | | | | X | | |
| | NION Stéphane | X | | | | | | |
| BARISEY LA COTE | FRANÇOIS Charles | X | | | | | | |
| | TOTA Bernard | | | X | | | | |
| BATTIGNY | THOMASSIN Denis | X | | | | | | |
| | COLIN Jean | | | | X | | | |
| BEUVEZIN | MANGENOT Hervé | | | | X | | | |
| | SAUNIER Élodie | | | | X | | | |
| BLENOD LES TOUL | OLAÏZOLA Jean-Louis | | | | X | | | |
| | DENIS Cécile | X | X | | | | | |
| | RUFFIN Jérôme | X | X | | | | | |
| | MICHEL Martine | | | | X | | | |
| BULLIGNY | GRIS Alain | X | | | | | | |
| | VAILLANT Marie-Thérèse | X | | | | | | |
| COLOMBEY LES BELLES | VOINOT Benjamin | X | | | | | | |
| | WECKERING Gérard | X | X | | | | | |
| | PESCARA Jacqueline | X | | | | | | |
| | BONNEAUX Patrice | X | | | | | | |
| | CROSNIER Nathalie | X | | | | | | |
| COURCELLES | CHAUMONT Sonia | X | | | | | | |
| | THOMAS Jérémy | | | X | | | | |
| CREPEY | THOMASSIN Daniel | X | | | | | | |
| | LOCH Geneviève | X | | | | | | |
| CREZILLES | AUBRY Patrick | | | | X | | | |
| | GRIS Isabelle | X | | | | | | |

| | | Titulaires et suppléants ayant droit de vote | Pouvoir | Suppléants sans droit de vote | Excusés | Absents | Heure d'arrivée | Heure de sortie |
|----------------------------|--------------------------------|---|---------|----------------------------------|---------|---------|-----------------|-----------------|
| DOLCOURT | BONAL Damien | X | | | | | | |
| | LARDIN Bruno | | | | | | | |
| FAVIERES | HOFFMANN Valérie | X | X | | | | | |
| | DATIN Fabien | | | | X | | | |
| FECOCOURT | BASELLO Marianne | X | | | | | | |
| | THIERY Christine | | | | | | | |
| GELAUCOURT | CAPDEVIELLE Michel | | | | | X | | |
| | LAIDELLI Emmanuel | | | | | | | |
| GEMONVILLE | GODARD Alain | X | | | | | | |
| | CHAROTTE Monique | | | | | | | |
| GERMINY | DETHOREY Patrick | | | | | X | | |
| | FLORENTIN Daniel | | | | | | | |
| GIBEAUMEIX | KIEFFER Denis | | | | X | | | |
| | COLIN Catherine | | | | X | | | |
| GRIMONVILLER | BARBIER Régis | | | | X | | | |
| | HOLWECK Denis | X | | | | | | |
| MONT LE VIGNOBLE | CALLAIS Jean-Pierre | X | | | | | | |
| | FERRARO Corinne | X | | | | | | |
| MONT L'ÉTROIT | TAVERNIER Jean-Jacques | X | | | | | | |
| | ROUSSEL Michel | | | | | | | |
| MOUTROT | MATOS Charles | | | | | X | | |
| | HUGUENIN Fabrice | | | | | | | |
| OCHEY | PARMENTIER Philippe | X | X | | | | | |
| | VATTANT Daniel | X | | | | | | |
| PULNEY | DEZAVELLE Jean-François | X | | | | | | |
| | RABIN Gérard | | | | | | | |
| SAULXEROTTE | BOUVOT Céline | | | | X | | | |
| | SORATROI Serge | | | | | | | |
| SAULXURES LES VANNES | KACI Pascal | | | | | X | | |
| | GARNIER Benoit | | | | | X | | |
| SELAINCOURT | DAVOUSE Pierre | X | X | | | | | |
| | VALLANCE Françoise | | | | | | | |
| THUILLEY AUX GROSEILLES | BROQUERIE Laurence | X | | | | | | |
| | GRIS Samuel | X | | | | | | |
| TRAMONT EMY | MAILLARD Béatrice | X | | | | | | |
| | AUDET Jacqueline | | | | | | | |
| TRAMONT LASSUS | HUEL Roland | X | | | | | | |
| | DUPRÉ Fabrice | | | | | | | |
| TRAMONT ST ANDRE | SANDERS Cyril | | | | | X | | |
| | FLAMENT Xavier | | | | | | | |
| URUFFE | DELCROIX Élisabeth | X | | | | | | |
| | LÉONARD Étienne | X | | | | | | |
| VANDELEVILLE | DELOFFRE Claude | X | | | | | | |
| | FOMBARON David | | | | | | | |
| VANNES LE CHATEL | AUFRÈRE Nathalie | | | | | X | | |
| | CORNUAUX Sébastien | | | | | X | | |
| VICHÉREY | ABSCHEIDT Alain | X | | | | | | |
| | DILLET Chantal | | | X | | | | |

Étaient également excusés : Madame la Sous-Préfète de Toul, Carole MILBACH- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau, Monsieur Gaël ROUSSEAU – Madame Agnès MARCHAND – conseillère départementale

Étaient également présents : du CRPF Madame KERVALLA et Monsieur CLOUET - représentant de l'Est Républicain de TOUL- Monsieur JENIN administré de CREPEY -Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUÉRY – Madame Yvette DE ROSA

Ordre du jour

1-Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 mai 2021
2-Intervention de Damien BONAL, maire de DOLCOURT et Directeur de Recherches à INRAE, Directeur de l'Unité de Recherche SILVA sur l'écologie des arbres et des écosystèmes forestiers
3-Intervention de Clémentine KERVELLA du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sur le plan de gestion durable (ancien plan de massif) en cours sur notre territoire
4-cc-2021-1685-Territoire Zéro Chômeur Longue Durée : prolongation de l'expérimentation pour une durée de 5 ans (signature d'une convention pour l'animation du Comité Local d'Expérimentation ainsi qu'une convention avec chaque Entreprise à But d'Emploi)
5- cc-2021-1686-Approbation des statuts de l'agence de développement à l'échelle multipôle
6- cc-2021-1687-Décision modificative budgétaire
7- cc-2021-1688-Convention programme SARRE
8- cc-2021-1689-Motion concernant une écotaxe sur l'A31
9-Affaires et informations diverses
9.1 - Transfert de la compétence mobilité
9.2 - Maison des services : avancée du projet
9.3-point sur la vaccination

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulous régulièrement convoqué en date du 11 juin 2021, s'est réuni à Colombey le 17 juin deux mille vingt-et-un à 20h00 heures sous la présidence de Philippe Parmentier

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant d'ouvrir la séance et de faire l'appel, le Président a fait un bref rappel sur la réglementation relative aux procurations et ou pouvoirs donnés par un conseiller communautaire titulaire :

- si le commune a un seul titulaire, celui-ci peut donner pouvoir à son suppléant mais il doit en aviser le président,
- en cas d'absence du suppléant, le titulaire peut donner procuration à un conseiller communautaire d'une autre commune
- pour les communes n'ayant pas de suppléant les conseillers communautaires peuvent donner procuration à un conseiller communautaire de leur choix, qu'il soit de leur commune ou non.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Denis THOMASSIN est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

1-VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2021

À unanimité l'ensemble des membres du conseil communautaire a approuvé le procès-verbal du 20 mai 2021

2-INTERVENTION DE DAMIEN BONAL, MAIRE DE DOLCOURT ET DIRECTEUR DE RECHERCHES À INRAE, DIRECTEUR DE L'UNITÉ DE RECHERCHE SILVA SUR L'ÉCOLOGIE DES ARBRES ET DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Cf diaporama

3-INTERVENTION DE CLÉMENTINE KERVELLA DU CRPF (CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE) SUR LE PLAN DE GESTION DURABLE (ANCIEN PLAN DE MASSIF) EN COURS SUR NOTRE TERRITOIRE –

Cf diaporama

Pour tout contact ou renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Clémentine KERVELLA, au CRPF Grand Est 11 rue de la Commanderie 54 000 NANCY ou par courriel clementine.kervella@cnpf.fr

4-CC-2021-1685-TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE : PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION POUR UNE DURÉE DE 5 ANS

La Communauté de communes du Pays de Colombey et Sud Toulinois s'est engagée dès 2014 pour mener un projet expérimental « l'emploi conçu comme un droit ». Cette mobilisation a contribué à l'obtention de la loi du 29 février 2016 autorisant l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Suite au dépôt de sa candidature, la communauté de communes a été retenue pour faire partie des 10 territoires pionniers (décret du 27 juillet 2016 et arrêté de novembre 2016 fixant les 10 territoires retenus).

La loi du 14 décembre 2020 prévoit le prolongement de l'expérimentation aux 10 territoires déjà habilités et son extension à 50 nouveaux territoires.

Cette expérimentation se fonde sur trois hypothèses qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

- **Nul n'est inemployable** lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes
- **Ce n'est pas le travail qui manque** : un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser.
- **Ce n'est pas l'argent qui manque** : la mobilisation de toutes les forces vives permet le développement économique et solidaire d'un territoire. Une partie des financements des emplois créés est assurée par le coût évité de la privation d'emploi.

Depuis le démarrage de l'expérimentation, sur le territoire de la communauté de communes, on peut relever :

- La création de 2 EBE (Entreprises à But d'Emploi)
- 286 demandeurs d'emploi longue durée rencontrés, dont 256 éligibles à l'expérimentation (12 mois d'inactivité dans les 24 derniers mois, domicilié depuis 6 mois sur le territoire et être volontaire pour participer à l'expérimentation)
- A ce jour, 48 personnes sont sur liste d'attente de remobilisation et 37 ont quitté l'expérimentation (déménagement, problème de santé, retraite, ...)
- 106 personnes ont retrouvé un CDI dont 81 au sein des EBE et 31 personnes ont un emploi temporaire
- Des activités validées pour les EBE : recyclerie, travaux forestiers, affouages solidaires, entretien de vergers et de vignes, maraîchage, conserverie, gestion d'une miellerie collective, livraison de pain, prestation d'accueil, d'animation et de nettoyage, activité de sablage, activité de liens social, production de masques, fabrication et vente de matelas, couettes et oreillers en laine ainsi que de sommiers, etc ... Ces activités ont été validées par le comité local pour l'emploi composé de nombreux partenaires, en veillant bien qu'il n'y ait aucune destruction d'emplois déjà existants.

Au vu du bilan réalisé, le Président propose de prolonger cette expérimentation pour une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à unanimité

- **APPROUVE** la prolongation de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée pour une période de 5 ans.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes conventions permettant cette prolongation avec le Fonds national d'expérimentation, les EBE et les différents partenaires
- **AUTORISE** le Président à signer tout document découlant de cette décision

5- CC-2021-1686-APPROBATION DES STATUTS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE MULTIPÔLE

Les 13 intercommunalités membres de la Multipole Nancy Sud Lorraine reconnaissent leurs interdépendances et complémentarités en termes de dynamiques économiques et d'emploi. Elles portent ensemble l'ambition de faire converger leurs politiques de développement pour organiser une réponse coordonnée face aux enjeux de relance économique et aux enjeux des transitions écologiques, alimentaires, numériques.

Pour marquer cette volonté, le comité syndical de la Multipole réuni le 10 avril 2021 a délibéré à l'unanimité, pour accompagner les intercommunalités membres dans la démarche de création d'une agence de développement économique avec l'objectif de parvenir à la création en début d'été 2021. Par ailleurs, cette démarche répond à la volonté de la Région Grand Est de mailler le territoire régional par un réseau d'agences de développement.

Après une période transitoire de conventionnement, permettant à SCALEN et à l'ADTL (Agence de Développement Terres de Lorraine) de porter cette animation économique, la Région a fait connaître son souhait d'assortir la suite de son partenariat à la création d'une agence économique unique sur un bassin territorial représentatif de l'influence métropolitaine que représente le territoire de la Multipole et ses 13 intercommunalités.

Sur proposition de la Métropole du Grand Nancy, un travail partenarial entre les 13 intercommunalités membres du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine s'est ainsi engagé pour créer une agence de développement économique partagée au service de la mise en œuvre des stratégies de développement des EPCI.

Associant proximité de terrain et réactivité, les missions « cœur de métier » pouvant faire l'objet d'un conventionnement et d'un soutien financier de la Région Grand Est sont précisées dans la fiche 6.2 du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation) et couvrent :

- L'accompagnement et le développement des entreprises : le suivi d'entreprises ciblées, l'identification et le suivi des entreprises à potentiel de croissance, l'identification et le traitement des signaux de défaillance d'entreprise avec la cellule régionale, la construction des réponses adaptées avec un appui au montage de dossier (dispositifs publics, actions individuelles/collectives),
- Le développement des territoires : appui opérationnel aux projets de développement et de structuration de filières, actions de prospection et réponses aux opportunités d'investissement, valorisation de solutions foncières et appui à l'implantation en lien avec Grand ENOV+ et le réseau Invest Eastern France.

Le projet : un outil unifié au service de l'accompagnement et du développement des entreprises et des territoires dans un contexte de rebond et de relance

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, cette nouvelle agence participera à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique,
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions de demain,

- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

1/ Positionnement et valeur ajoutée

Les travaux conduits avec les 13 EPCI du Sud Meurthe-et-Moselle ont permis de confirmer une adhésion générale à plusieurs principes en termes de positionnement :

- **L'agence agit en proximité avec une organisation territorialisée,**
- **L'agence doit apporter une valeur ajoutée à chaque EPCI** dans le domaine du développement économique, sans se substituer aux missions des EPCI dans la définition des stratégies,
- **L'agence, par son positionnement intermédiaire (infrarégional)** agit comme un acteur "tractant" de l'exogène par son développement endogène, et n'intervient pas comme le font les acteurs régionaux et nationaux (Grand ENov+ et Business France pour l'IDE par exemple),
- **L'agence doit agir en complémentarité avec les outils locaux existants**, à savoir les acteurs de la création d'entreprises pour lesquels chaque territoire dispose d'une organisation propre, mais aussi bien entendu avec Scalen et Grand Nancy Innovation.

De manière générale, les valeurs ajoutées que doit apporter l'agence font consensus :

- L'apport d'expertises spécifiques (financement, métiers, sectorielles,..) et l'accès à des ressources supra EPCI,
- L'ingénierie en matière d'accueil d'entreprises sur des compétences ciblées (notamment ingénierie financière),
- Le développement de projets structurants à l'échelle du territoire Sud 54, notamment pour faciliter et accélérer les transitions,
- Les effets de réseau entre EPCI permettant de structurer et/ou animer des secteurs / filières ou plus largement les écosystèmes locaux,
- La vieille sectorielle (logistique, santé, etc.) en coordination avec Scalen,
- Le lien avec la recherche, la promotion de l'innovation, en lien notamment avec Grand Nancy Innovation,
- La mise en place d'actions coordonnées à l'échelle SUD54 pour attirer des cibles et être plus visibles,
- Des moyens mutualisés pour « chasser en meute » et développer l'exogène.

Les acteurs économiques (consulaires, réseaux de chefs d'entreprises, corps intermédiaires) ont eux aussi été rencontrés et ont salué la prise en compte d'une échelle territoriale élargie, celle-ci devant permettre de faire émerger des synergies entre les entreprises du sud Meurthe-et-Moselle mais aussi avec l'écosystème d'innovation métropolitain.

2/ Mission et dimensionnement cible

Le projet propose une **montée en puissance progressive des ressources** pour atteindre une équipe cible autour de 16 à 18 salariés assurant deux grands groupes de missions largement orientées vers une approche endogène et des actions de terrain :

- **Développement endogène** : mission de proximité s'inscrivant dans une logique territoriale (service aux entreprises), missions d'expertise (transitions écologique, numérique, lien avec la recherche et les universités ...), mission d'animation de l'écosystème (filières, réseaux),
- **Développement exogène** : prospection, appui à l'implantation, salons, opérationnalisation de l'argumentaire économique.

Le projet organisationnel associé se décline comme suit :

- Un **pôle de développement endogène** comprenant des chargés de mission par territoire pour un suivi de proximité des entreprises, des experts spécialisés par métiers, chargé d'accompagner les filières stratégiques, le développement des projets et des synergies interentreprises et les coopérations avec l'université et la recherche. Ce pôle comprendrait 12 ETP, dont la moitié sera implantée en proximité directe de chaque territoire.
- Un **pôle de développement exogène** avec des missions d'appui à l'implantation (ingénierie financière, recherche immobilière, accueil administratif, aide à la mobilité...) et de promotion économique (salons, missions...). Ce pôle comprendrait 3 ETP.
- Des fonctions supports pour la direction générale, la communication et l'administration. Ces fonctions représenteraient 3 ETP, direction générale comprise.

La réalisation de ces missions s'entend en complémentarité avec les autres partenaires de l'ingénierie économique.

Le budget cible pour 18 salariés est évalué à 1,8 M€ annuel.

Les principes de financement reposent sur :

- Un principe de solidarité et d'équité entre les territoires,
- Une cotisation intégrant le nombre d'habitants et un critère économique, le potentiel financier intercommunal agrégé (PFIA), permettant d'intégrer l'ensemble des ressources fiscales et les dotations budgétaires de la collectivité.

Selon ce principe de solidarité, le financement prévoit un abondement annuel de 700 000 € de la Métropole et de 865 000€ pour la Région Grand Est (restant à ajuster dans le cadre de la convention de partenariat devant être conclue avec la Région).

Les cotisations des 12 communautés de communes sont calculées sur la base du reste à charge et le critère 1€ par habitant pondéré au PFIA.

3/ Principes de gouvernance et de fonctionnement

En matière de gouvernance, les travaux ont permis de dégager plusieurs grands principes qui ont guidé la rédaction de statuts dont le projet figure en annexe. Ces principes reposent sur une organisation :

- **souple et resserrée** autour d'une assemblée générale dont la composition est identique à celle du conseil d'administration. En ce sens, les missions du CA sont dévolues à l'AG ordinaire,
- **garantissant une gouvernance, ouverte, partagée et coopérative**, non liée à une règle de proportionnalité avec les financements apportés,
- articulée autour d'un Président, d'un Vice-président, d'un Directeur Général.

L'Assemblée générale est composée de 2 collèges :

- ⇒ **Collège des collectivités financeuses, composé des membres actifs**, à savoir les personnes morales de droit public qui s'engagent à contribuer obligatoirement aux dépenses générales de l'Agence.
- ⇒ Chaque représentant des membres actifs de l'Agence dispose d'une voix délibérative au sein de l'Assemblée générale.

La composition du collège est proposée comme suit :

- les établissements publics de coopération intercommunale suivants :
 - Métropole du Grand Nancy, qui dispose de 4 représentants ;
 - les 12 autres EPCI membres du Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine, qui disposent chacun de 1 représentant.
 - la Région Grand Est, qui dispose de 4 représentants.
- ⇒ **Collège des acteurs institutionnels et sociaux-économiques composé des membres associés**, à savoir les acteurs institutionnels et socio-économiques, les institutions, organismes ou personnes physiques qui, par leurs fonctions ou leur expertise, peuvent concourir à la bonne réalisation de l'objet de l'Agence.

Les membres associés ont une voix consultative.

Il est proposé que le collège soit constitué de 9 représentants considérant que peuvent être membres associés de manière non exhaustive : la Multipole Nancy Sud Lorraine, le Département de Meurthe-et-Moselle, l'alliance inter-consulaire ACACIAM ou les réseaux d'entreprises territoriaux.

L'assemblée générale peut décider de créer un comité stratégique économique constitué des chefs d'entreprises du territoire, des membres actifs et des membres associés de l'Agence.

Elle peut aussi décider de créer des comités sur des projets, sujets ou problématiques particulières.

4/ Calendrier

Une délibération sera proposée à la Commission Permanente de la Région Grand Est le 21 mai prochain afin de valider un soutien de principe au projet d'agence exposé dans la présente délibération. Cette délibération fera état des principes de gouvernance validés par les EPCI, des principes de financements, des missions et des axes de la feuille de route définis en conformité avec les attendus de la Région Grand Est.

La création de l'agence est prévue avant l'été à la suite des délibérations qui seront présentées par les 13 intercommunalités de la Multipole Nancy Sud Lorraine devant leurs assemblées respectives.

Le transfert des effectifs des outils existants dans la nouvelle agence fera l'objet d'une attention forte et sera conduit avec toute la bienveillance, le souci de préservation des expertises et des personnels, et l'accompagnement au changement requis par l'évolution de l'organisation de l'ingénierie économique. Les travaux préparatoires à ces transferts sont en cours pour une mise en œuvre de l'accompagnement dès le mois de mai et pendant les premiers mois d'existence de l'agence.

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire à unanimité :

- **APPROUVENT** le principe de création de l'agence de développement économique selon les principes exposés dans la présente délibération,
- **AUTORISENT** le Président à signer les projets de statuts de l'agence de développement économique, structurée sous une forme associative figurant en annexe,
- **DESIGNENT** Alain GODARD comme représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence,
- **ACCORDENT** une subvention au titre de l'année 2021 telle que détaillée dans le tableau annexé destinée à contribuer aux dépenses générales de l'agence pour 2021 (soit 4262 € pour la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois en 2021. Cette somme viendra en déduction du montant budgété pour le financement de l'ADTL)

6- CC-2021-1687-DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le Vice- Président en charge des finances fait une présentation de la décision modificative budgétaire n°1 du BP 2021

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- **c/6251** : Diminution de la ligne voyage et déplacements : - 2 525.00 € . En raison du confinement, les déplacements ont été limités en début d'année.

Virement de la section de fonctionnement / investissement D/ 023 = 2 525.00 €

TOTAL EN SECTION DE FONCTIONNEMENT = 0 €

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES/RECETTES

- **op 180 AIRE DE COVOITURAGE** : C/2315 : + 126 525.60 € : inscription budgétaire afin d'intégrer cette opération en maîtrise d'ouvrage intercommunale et recettes prévisionnelles de l'APPR : + 103 000€ (c/1318) et du FCTVA : 21 000€ (c/10222)
- **op 458 1180 AIRE DE COVOITURAGE** = C/ 45 : - 126 525.60 € - diminution de dépenses et des recettes de l'opération pour compte de tiers et réaffectation en opération sous maîtrise d'ouvrage intercommunale

Virement de la section de fonctionnement / investissement R/ 021 = 2 525.00 €

TOTAL EN SECTION D'INVESTISSEMENT = 0 €

| | | | |
|---|--------------|-----------------------------------|---------------------|
| BALANCE DE LA DM1 | | | |
| dépenses de fonctionnement | 0 | recettes de fonctionnement | 0 |
| dépenses d'investissement | 0,00 | recettes d'investissement | 0,00 |
| | 0 | | 0 |
| <u>RECAPITULATIF BUDGET 2021</u> | | | |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
| BP | 8 067256.70 | BP | 8 067256.70 |
| | | | 0,00 |
| DM1 | 0,00 | DM1 | 0,00 |
| | | | 7 328 558,05 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
| BP | 3 942 822.35 | BP | 3 942 822.35 |
| DM1 | 0,00 | DM1 | 0,00 |
| | 3942822.35 | | 3942822.35 |
| TOTAL GENERAL | | 12 010079.35 | |

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVENT la décision modificative n °1 du BP 2021 telle que présentée en annexe de la présente

AUTORISENT le Président à ouvrir les crédits nécessaires conformément aux nouvelles inscriptions budgétaires

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2021 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

7- CC-2021-1688-CONVENTION PROGRAMME SARRE

Le dispositif Espace Info Energie, porté par l'association Lorraine Energies Renouvelables (LER), existe depuis 2008 sur le Pays Terres de Lorraine. En adaptation aux financements Région et Etat, il a pris fin au 31 décembre 2020 et est remplacé par le dispositif SARE. L'Espace Info Energie apportait un conseil neutre et gratuit sur la problématique énergétique des logements. Il s'inscrivait dans la politique habitat de la communauté de communes.

En janvier, la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a soutenu la candidature du Pays Terres de Lorraine à l'appel à manifestation d'intérêt « SARE » de la Région

Grand Est. Le Pays est lauréat depuis le 1er janvier 2021 de ce nouveau service public de la rénovation énergétique.

L'association LER a été mandatée pour assurer le dispositif SARE pendant trois ans. Ce service est destiné à un large public puisqu'il est ouvert aux particuliers du territoire, mais aussi désormais aux copropriétés et aux petits locaux tertiaires. De plus, des visites à domicile pourront être effectuées pour affiner des préconisations techniques liées à des travaux. SARE dispose, d'ores et déjà, d'un, lieu d'accueil et d'informations au 37, rue Paul Keller à TOUL, de permanences téléphoniques du lundi au vendredi, 9-12h et 13h30-17h30 et propose des permanences délocalisées sur demande.

Les sollicitations des ménages sont en constante augmentation et impliquent un renforcement des moyens d'accompagnement avec deux postes de conseillers au sein du Pays (à 0.8 ETP chacun). Les financements Etat étant désormais lié au nombre d'acte réellement effectué par LER, l'association devra réaliser chaque année environ 791 actes de conseils, renseignements téléphoniques, visites sur place, accueil physique ou accompagnements...

• Plan de financement annuel

o Coût annuel : 105 600 € / an TTC

Cette somme correspond aux 2 postes de conseillers (à 0.8 ETP), aux frais de déplacement de ces derniers, aux frais administratifs...

o Co-financeurs :

- CEE ETAT : 52 800 € (50 %)
- Collectivités (50 %)
 - Région Grand Est : 12 500 €
 - Département : 54 : 8 000 €
 - Pays Terres de Lorraine : 12 500 €
 - Communautés de Communes : (calculé selon le Potentiel Financier Agrégé par habitant)
 - CC Terres Toulaises : 10 496 €
 - CC Moselle et Madon : 6 214 €
 - CC Pays du Saintois : 1 799 €
 - CC Pays de Colombey et du Sud Toulais : 1 491 €

La participation financière annuelle de 1 491 € TTC de la CCPCST sera intégrée à la cotisation du Pays Terres de Lorraine. Ce dernier reversera ensuite cette somme à LER (voie de conventionnement).

Si les objectifs de nombre d'actes ne sont pas atteints (et donc le co-financement par l'Etat via les CEE non apporté), un principe de coresponsabilité s'applique entre les EPCI et LER selon un ratio 60% / 40% afin de ne pas faire porter le déficit financier uniquement à l'association. Cette dernière ayant cependant des obligations de moyens à déployer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à unanimité

CONFIRME l'intérêt du dispositif SARE pour le territoire et l'engagement dans cette démarche

AUTORISE le Président à verser la participation annuelle (1 491 €) de la CCPCST au dispositif SARE selon les modalités décrites ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat animation du programme SARE sur le territoire Terres de Lorraine

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8- CC-2021-1689-MOTION CONCERNANT UNE ÉCOTAXE SUR L'A31

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport international routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Président a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Président a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Monsieur le Président a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque... Monsieur le Président souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Monsieur le Président précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à unanimité

ADOpte la motion suivante :

Le conseil communautaire du Pays de Colombey et du Sud Toulinois demande au Gouvernement l'extension immédiate à l'ensemble de la Région Grand Est de l'écotaxe **sur le flux des camions en transit international**.

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de cette motion.

9-AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

La majorité qualifiée des communes a approuvé le transfert de la compétence mobilité. Les nouveaux statuts sont en cours de signature en Préfecture des Vosges et de Meurthe et Moselle

9.2- MAISON DES SERVICES : AVANCÉE DU PROJET

Suite à l'appel d'offre, les analyses sont en cours. Nous attendons également les dernières notifications de subvention. Un point plus complet sera fait lors du conseil communautaire de juillet.

9.3-POINT SUR LA VACCINATION-

Le site de vaccination de Bagneux a été fermé. L'objectif était de permettre de vacciner en proximité les personnes les moins mobiles, les autres pouvant se rendre sur des sites à Toul, Vézelize,

Neufchâteau, Mirecourt ou Nancy. 1721 personnes ont été vaccinés, dont 1013 du territoire de la communauté de communes (dont 824 de plus de 60 ans)

Toutefois, sur un plan national, actuellement, 44% de la population hésite à se faire vacciner :

Les réticents, les hésitants, les indifférents évoquent :

-69%, la peur des effets indésirables ; les nouveaux vaccins ne sont pas sûrs,

-26 % le manque d'efficacité pour empêcher la propagation de l'épidémie,

-20 % le fait de ne pas pouvoir choisir son vaccin.

Mais 36 % se disent prêts à changer d'avis s'il y a des informations qui prouvent l'efficacité et la sûreté du vaccin, 16 % pour protéger leurs proches. Or si nous n'atteignons pas les 80% de personnes vaccinées, nous ne serons pas débarrassés de la COVID.

Bien sûr, le médecin traitant de la personne doit rester la référence vers laquelle orienter toutes personnes qui se posent des questions sur la vaccination ; mais nous savons aussi qu'aujourd'hui la population s'informe partout et pas forcément auprès des professionnels de santé ; certains sont même suspicieux vis à vis de la parole médicale.

C'est pourquoi il nous semble important d'outiller tous les professionnels et bénévoles qui interagissent avec les habitants autour de cette question de la vaccination pour qu'ils se sentent légitimes à faire passer le message, qu'ils sachent comment "parler" de la vaccination et avec quels mots.

Pour se faire, les professionnels de santé proposent d'animer un temps de sensibilisation habituellement proposé à la population : l' Education à la Santé Familiale (ESF) pour les professionnels et bénévoles du territoire.

Ce temps de sensibilisation pourra être animé en présentiel (2h) **sur Colombey et alentours** ou en **distanciel** (1h) par un ou 2 professionnels de santé du territoire de la CPTS.

L'idée est d'échanger avec les professionnels et bénévoles sur ce qu'est la vaccination, les bénéfices/risques réels et prouvés scientifiquement et sur le "comment parler de la vaccination"; car il ne s'agit pas de culpabiliser ni de convaincre mais bien de chercher à comprendre les freins pour faire réfléchir la personne et l'amener à prendre une décision éclairée.

Afin d'organiser ces temps d'échanges, merci de faire remonter rapidement les identités des professionnels (travailleurs sociaux, accompagnateurs sociopro, secrétaires de mairies, membres de CCAS, élus) et bénévoles (de la banque alimentaire, resto du cœur et autres auxquels vous pensez) intéressés par la démarche auprès de la coordonnatrice de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) : Charlotte BEAUREGARD cptsdusudtoulais.coordinatrice@gmail.com

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe PARMENTIER

